



## **Commune - MEYNES**

# **Analyse financière simplifiée 2019**

**TRES. ARAMON**



---

## Introduction

---

En 2019, la commune de Meynes compte 2582 habitants contre 2537 en 2015. Elle est membre de la communauté de communes du Pont du Gard.

Les données ayant servi de base à cette étude sont issues des comptes de gestion du comptable, des fiches de situation financière éditées par la DGFIP et des fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement établie par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

Les comparaisons sont effectuées pour l'essentiel avec des moyennes régionales des communes de la même strate géographique (ensemble des 221 communes de 2000 à 3499 habitants de la Région Occitanie).

---

## Principaux constats

---

La situation financière de la commune de Meynes est caractérisée par :

- un niveau global de dépenses et de produits (en fonctionnement et en investissement) inférieur à la moyenne
- une section de fonctionnement qui reste équilibrée ; malgré la baisse significative enregistrée en 2019, la capacité d'autofinancement (différence entre charges et produits réels de fonctionnement) demeure suffisante pour couvrir l'annuité de la dette en capital;
- des investissements limités sur la période et qui ont pu être financés en limitant le recours à l'emprunt (176,5 K€ de prêts contractés au cours des 5 derniers exercices pour un total de dépenses d'équipement de 1 775 K€); à noter qu'en 2019, les cessions d'actif réalisées à hauteur de 214 K€ ont largement contribué au financement de l'investissement

Les marges de manœuvre :

- pour la section de fonctionnement, la pression fiscale est modérée mais le poids de charges incompressibles (charges de personnel, contingents et participations obligatoires, charges financières) élevé au regard des produits réels de fonctionnement
- pour le bilan, la dette au 31/12/2019 est inférieure à la moyenne (1 084 K€, soit 420 €/hab contre 728 €/hab) avec un ratio d'endettement (dette rapportée aux produits réels de fonctionnement) qui ressort à 0,66 (proche de la médiane) mais les réserves sont situées à un niveau à peine suffisant pour éviter des tensions de trésorerie.

# Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits de fonctionnement réels diminuent de 1,8 % (-30,4 K€) en 2019 pour s'établir à 1 655 K€ soit 641 €/hab contre 883 €/hab en moyenne.

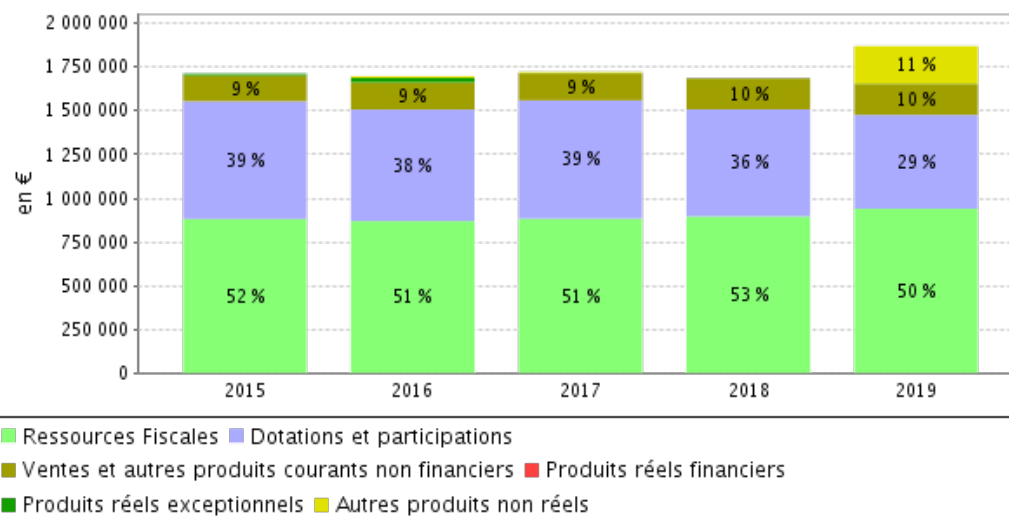
A souligner :

- la progression sensible (+43 K€ soit +4,8%) des ressources fiscales, et notamment celle des impôts locaux avec une hausse des taux de TH et TFB de 0,10 points par an depuis 5 ans (NB le produit ainsi obtenu reste cependant inférieur à la moyenne 290 €/hab contre 408 en moyenne)

Qui reste insuffisante pour compenser :

- la diminution des dotations et participations (-75 K€ soit -12,3%), et tout particulièrement en ce qui concerne la DGF (-59 K€ soit -12%) qui atteint ainsi un niveau proche de la moyenne

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	364	476	533	568
Dotations et participations	207	184	226	207
Ventes et autres produits courants non financiers	68	102	111	112
Produits réels financiers	0	1	0	0
Produits réels exceptionnels	0	8	11	10

Strate de référence :

Population : 2582

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

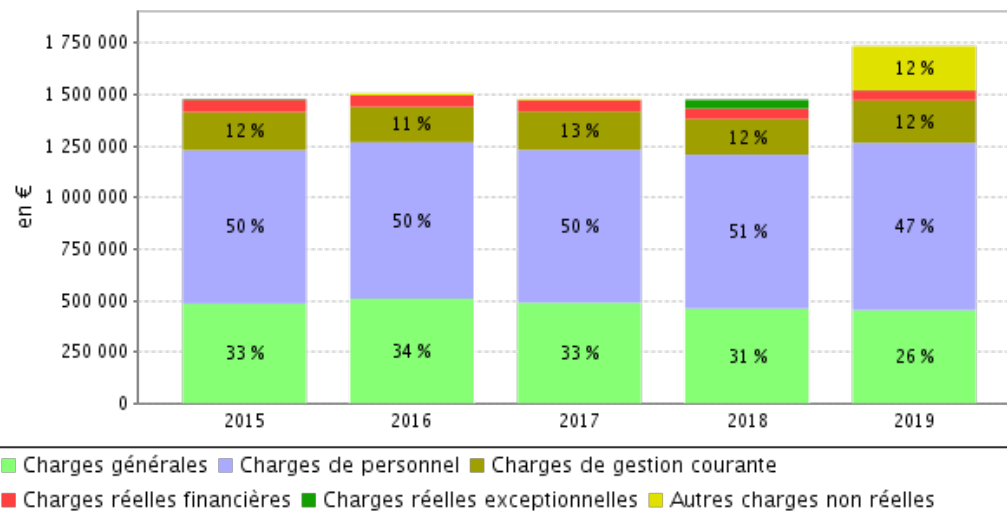
<b>TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019</b>	
Ressources Fiscales	105,27 %
Dotations et participations	99,62 %
Produits courants	118,75 %
Produits financiers	0,00 %

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges réelles de fonctionnement progressent de 46 K€ (+3,1 %) en 2019 pour s'établir à 1 520 K€ soit 589 €/hab contre 720 €/hab en moyenne. **REPERES**

A souligner :

- la forte progression des charges de personnel : affichant une augmentation de +8,7 % elles s'élèvent à 811 K€ soit 314 €/hab contre 373 €/hab en moyennes

- l'augmentation des subventions participations et contingents (+35 K€ soit +33,7%) et tout particulièrement en ce qui concerne les contingents et participations obligatoires

Le poids des charges incompressibles (charges de personnel, contingents et participations obligatoires et charges financières) dans les produits réels de fonctionnement (qui eux diminuent) se trouve donc considérablement alourdi. La commune figure en 2019 parmi les 10 % des communes les plus mal situées au regard de ce ratio.

2019

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	175	192	223	233
Charges de personnel	313	335	373	362
Charges de gestion courante	80	89	97	95
Charges réelles financières	18	26	22	19
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3	5

Strate de référence :

Population : 2582

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

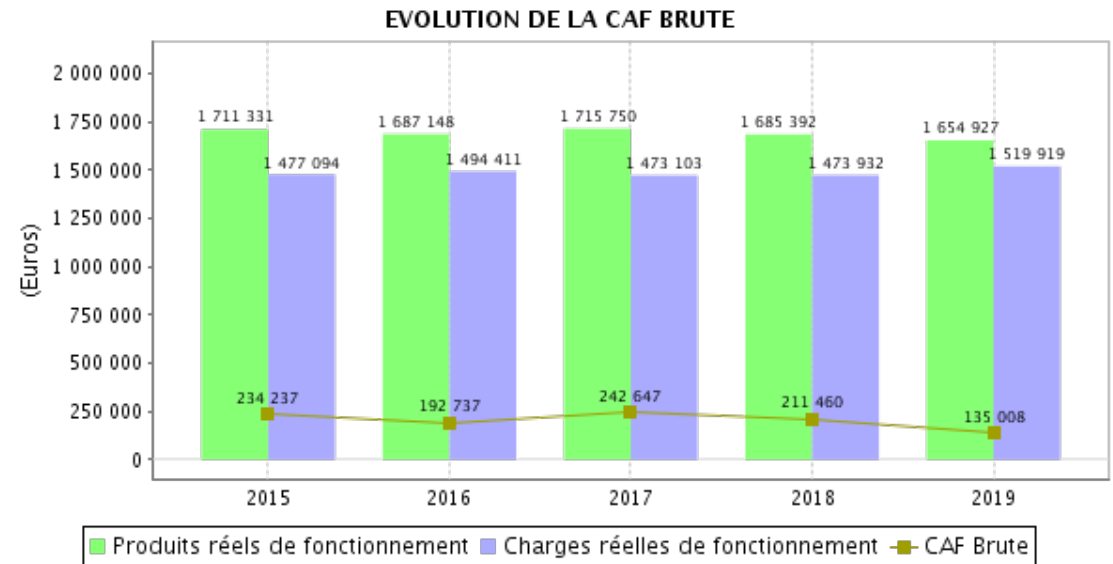
**TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019**

Charges générales	99,83 %
Charges de personnel	98,56 %
Charges de gestion courante	96,25 %
Charges réelles financières	93,79 %

# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

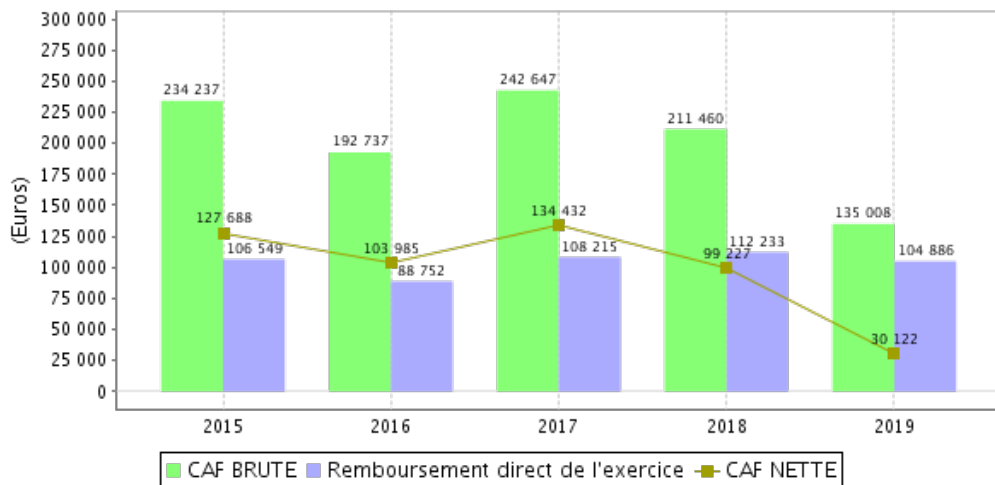
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



L'augmentation des charges réelles de fonctionnement conjuguée à la diminution des produits de même nature a entraîné une diminution sensible de la capacité d'autofinancement (CAF) que dégage la commune : 211 K€ en 2018 pour 135 K€ en 2019 soit 52 €/hab contre 163 €/hab en moyenne.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Malgré la forte baisse enregistrée, la CAF demeure suffisante pour couvrir l'annuité de la dette en capital.

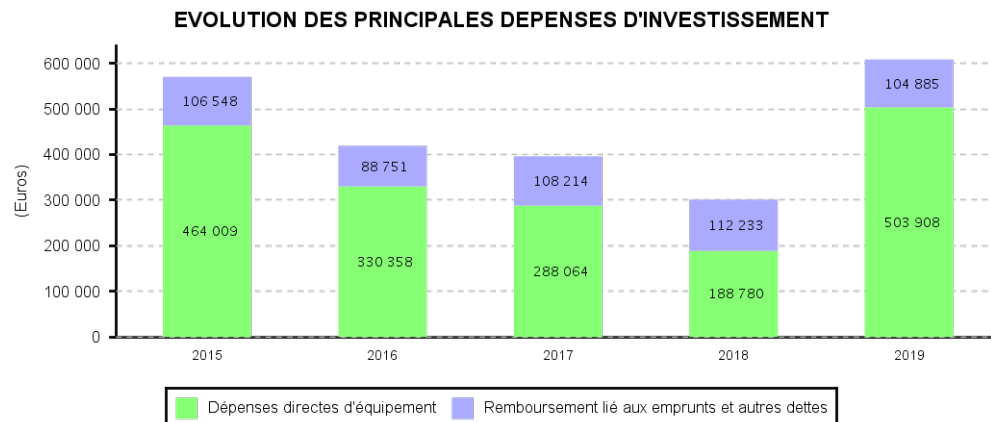
La CAF nette ainsi dégagée représente 12 €/hab est ainsi devenue très inférieure à la moyenne (93 €/hab) et surtout assez faible au regard des dépenses d'équipement réalisées (504 K€).

Le coefficient d'autofinancement courant (charges de fonctionnement+remboursement en capital de la dette rapportés aux produits réels de fonctionnement) passe de 0,94 en 2018 à 0,98 en 2019 pour une moyenne de 0,90.

## Les opérations d'investissement

La commune de Meynes a modéré ses dépenses d'équipement sur les exercices 2016 à 2018.

L'exercice 2019 enregistre une nette reprise même si avec 504 K€ de dépenses d'équipement la commune reste en deçà de la moyenne (195 €/hab contre 353 €/hab pour les communes de la région). Les principales dépenses d'équipement ont porté sur la construction et l'équipement de la médiathèque (respectivement 89 et 37 K€), des travaux de voirie (95 K€ essentiellement consacrés à la réalisation d'un parking à la mairie), la vidéo protection (139 K€), l'acquisition de parcelles 43 K€ (dont 35 K€ de terrain bâti) et des travaux d'accessibilité 32 K€ (mairie et ateliers).



### REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	195	303	353	368
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	40	69	73	73

### TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dépenses directes d'équipement (1)	72,20 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,89 %

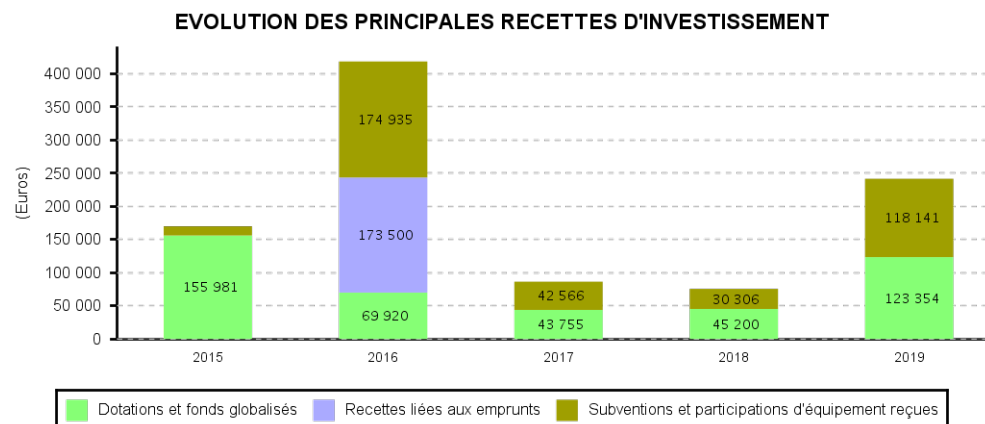
(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les recettes externes d'investissement 2019, dont le niveau est lié à celui des dépenses d'équipement (hormis les taxes d'aménagement) se décomposent ainsi :

- FCTVA (14K€, 6 €/hab contre 38 en moyenne),
- taxes d'aménagement (109 K€, 42 €/hab contre 19 en moyenne),
- subventions (118 K€, 45 €/hab contre 82 €/hab en moyenne)

Il convient de souligner que sur les 5 derniers exercices, un seul emprunt a été contracté : 173 500 € en 2016.



### REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	47	56	57	62
Recettes liées aux emprunts	0	105	84	81
Subventions et participations d'équipement reçues	45	69	82	80

### TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dotations et fonds globalisés	224,28 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	65,55 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

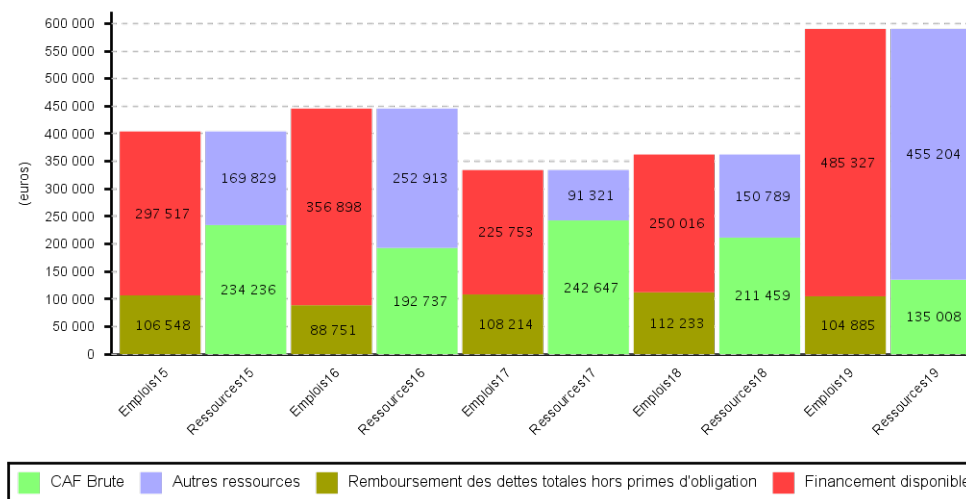
# Le financement des investissements

## Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

## Financement disponible



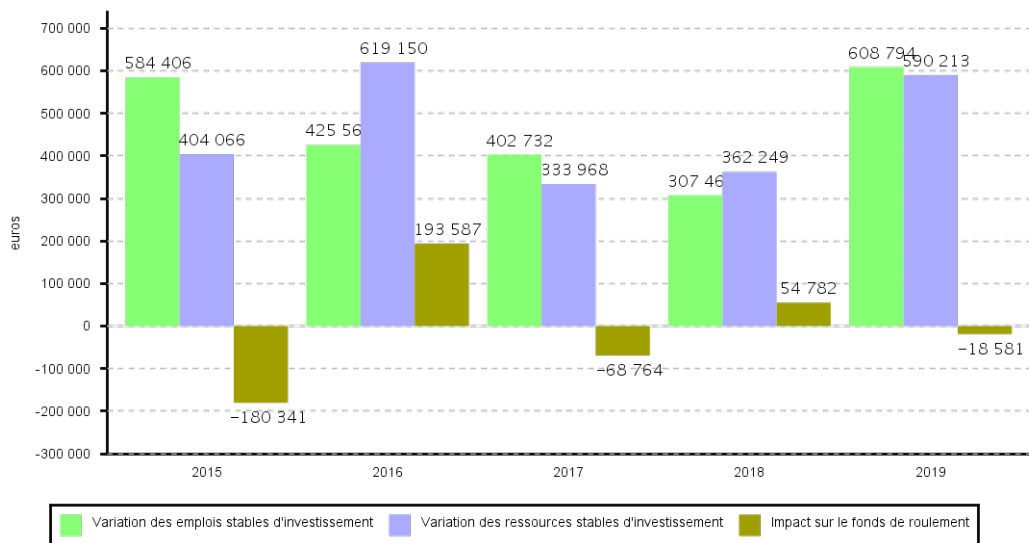
Le financement de ces investissements a reposé en 2019 sur la CAF nette des remboursements de la dette (30 K€) à laquelle sont venues s'ajouter les recettes externes d'investissement :

- FCTVA (14K€),
- taxes d'aménagement (109 K€),
- subventions (118 K€)
- cessions d'actif (vente d'une parcelle de terrain pour 214 K€).

Le financement propre disponible s'établit alors à 485 K€, montant à mettre en parallèle avec le niveau des dépenses d'équipement 2019 (504 K€).

Sur la période, le financement propre disponible dégagé par la commune s'élève à 323 K€/an en moyenne pour un niveau de dépenses d'équipement moyen de 355 K€/an.

### Financement des investissements



### Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

En 2019, aucun emprunt n'a été contracté et le financement des investissements a été complété par un prélèvement de 19 K€ sur les réserves.

Sur la période un seul emprunt a été contracté (173,5 K€) et les réserves ont été consommées à hauteur de 19 K€.

# Bilan

## BILAN EN 2019

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 14 621 392	Ressources propres 13 853 238	
Actif circulant 13 308	Dettes financières 1 084 109	Fonds de roulement net global 315 956
Trésorerie 400 591	Passif circulant 97 943	BFR -84 635

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 400\,591$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Le fonds de roulement s'établit à 316 K€ soit 122 €/hab contre 293 €/hab en moyenne. Il couvre seulement 76 jours de dépenses, ce qui constitue le seuil en dessous duquel il ne faut pas tomber au risque d'être confronté à des tensions de trésorerie (il est préconisé 90 jours).

Le BFR est négatif de 85 K€. Le compte de liaison du budget annexe assainissement contribue largement à ce résultat (solde créditeur de 98 K€).

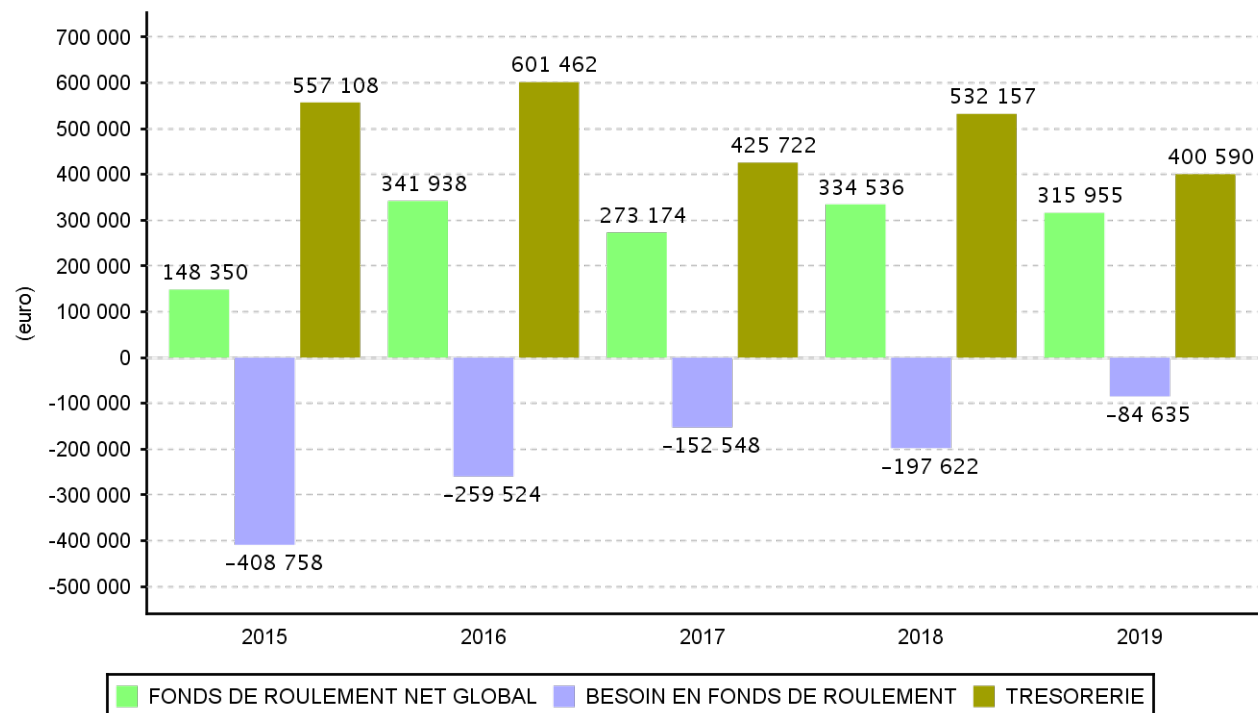
La trésorerie reste à un niveau compatible avec les besoins de la commune.

## L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

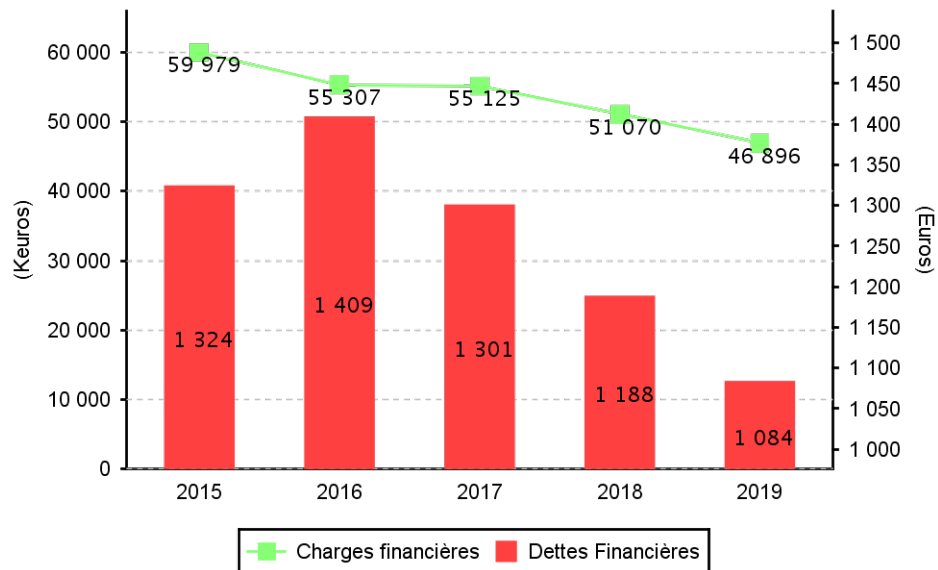
Sur la période, le bilan est caractérisé par l'absence de besoin en fonds de roulement (le BFR négatif grâce aux comptes de liaison avec les BA), un fonds de roulement qui varie peu depuis 4 ans et une trésorerie, alimentée par le FDR et le BFR, compatible avec ses besoins.

Evolution des éléments du bilan



# Endettement

## Évolution des dettes et des charges financières



Après avoir progressé en 2016, la dette diminue régulièrement chaque année (pas de nouvel emprunt sur les exercices 2017-2019).

En 2019, elle s'élève à 1084 K€ et représente 420 €/hab contre 728 €/hab en moyenne. Les charges financières suivent la même tendance et se situent également en dessous de la moyenne (18 €/hab contre 22 €/hab en moyenne).

Le coefficient d'endettement (dette/produits réels de fonctionnement) s'élève à 0.66 et se situe dans la médiane. Il faudrait consacrer un peu plus de 6 mois de recettes de fonctionnement pour rembourser totalement la dette (l'optimum pour ce ratio doit être inférieur à un).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Aucun nouvel emprunt en 2019 et une annuité de la dette qui s'élève à 105 K€.

L'encours diminue donc pour s'établir à 1 084 €.

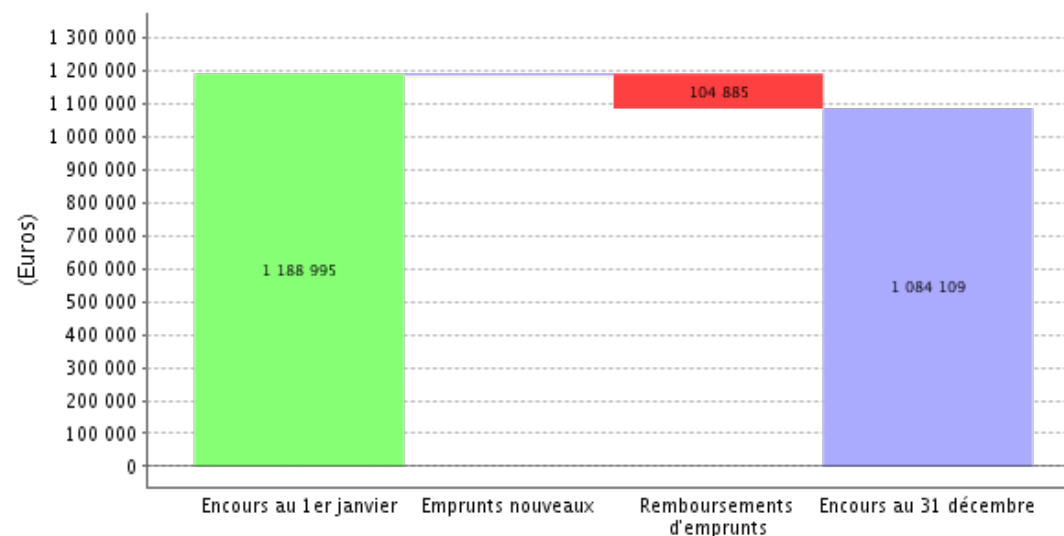
Il est constitué par 3 emprunts, dont un arrive à échéance en 2020 :

- un prêt de 531 K€ contracté en 2006 pour 168 mois au taux de 3.48% --> le capital restant dû au 31/12/2019 est de 23 K€ --> fin en 2020 pour une annuité totale (intérêts+capital) de 24 K€

- un prêt de 1439 K€ contracté en 2010 pour 240 mois au taux de 4.25% --> le capital restant dû au 31/12/2019 est de 936 K€ --> fin en 2030 pour une annuité totale (intérêts+capital) de 108 K€

- un prêt de 176,5 K€ contracté en 2016 pour 120 mois au taux de 1.96% --> le capital restant dû au 31/12/2019 est de 125 K€ --> fin en 2026 pour une annuité totale (intérêts+capital) de 19 K€

### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2019



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

# Eléments concernant la fiscalité directe locale

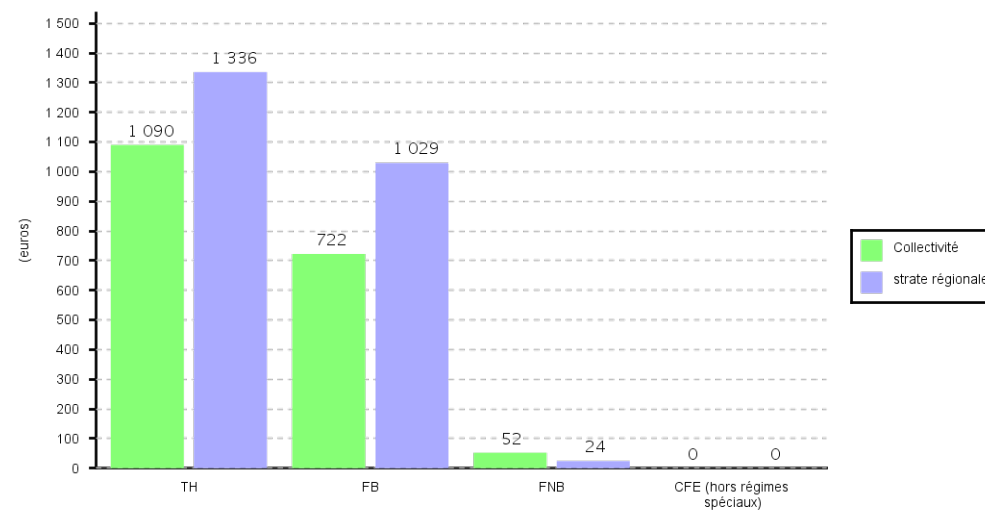
## Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

## COMPARAISON DES BASES EN 2019 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les bases de TH et surtout de TF sont inférieures à la moyenne.

Les bases de la commune de Meynes sont caractérisées par :

- un nombre de résidences secondaires inférieur à la moyenne (6,1% pour 12,5% en moyenne)
- le peu de locaux à usage professionnel, industriel ou commercial imposés à la TFB (5,5% pour 19,2% en moyenne)

## STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2019

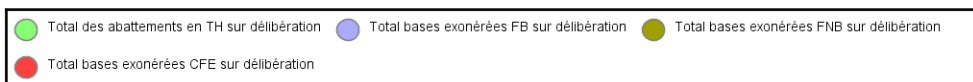
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

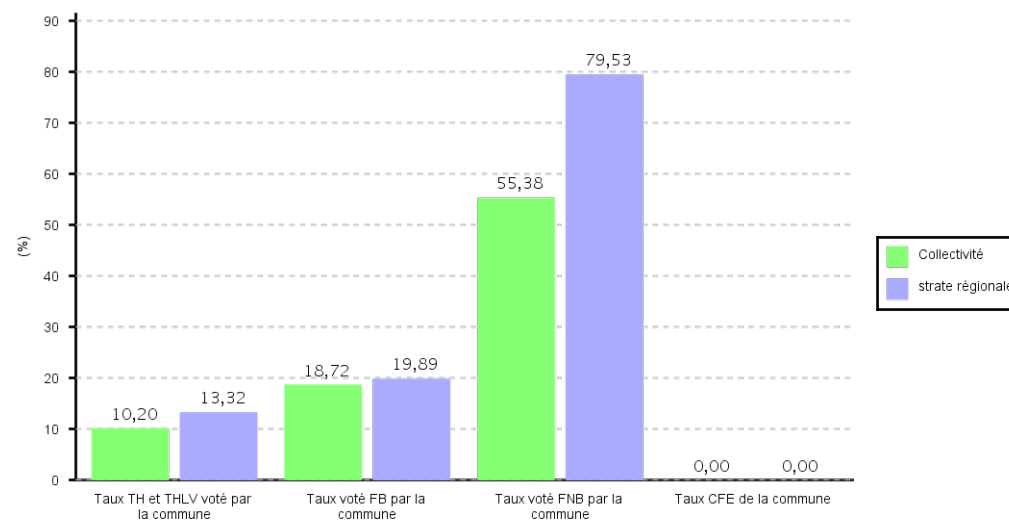


Aucun abattement n'a été voté, toutefois la commune a institué par délibération du 14/09/95 une dégrèvement de 5 ans en faveur des jeunes agriculteurs (1025 € a été prélevé à ce titre en 2018, 0 en 2019).

## Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

## COMPARAISON DES TAUX EN 2019



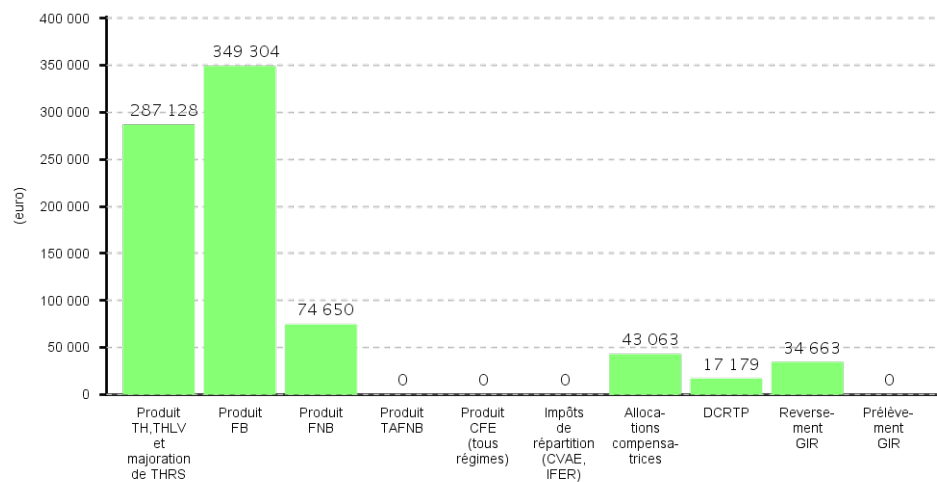
Les taux de TH et de TFB ont progressé de 0,10 points par an sur depuis 2014.

Ils sont ainsi passé progressivement de 9,70% en 2014 à 10,20% en 2019 pour la TH et de 18.22% à 18.72% pour la TFB. Les taux de TFNB sont restés stables à 55,38% sur la période.

Tous les taux sont inférieurs à la moyenne laissant ainsi une marge de manœuvre à la commune.

## STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2019

## Les produits



Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

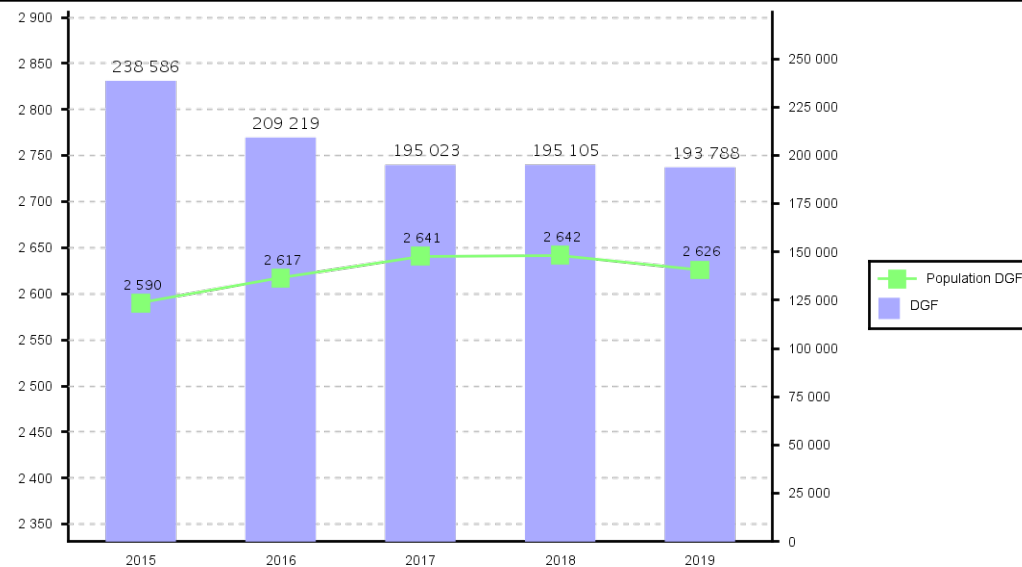
Les produits des rôles généraux des trois taxes que perçoit la commune s'établissent globalement à 711K€. Constituant la part prépondérante des produits de la fiscalité directe locale, ils représentent 275 €/hab contre une moyenne de 403€/hab.

A ces ressources viennent s'ajouter les allocations compensatrices (compensation des exonérations accordées par l'Etat) ainsi que des compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle (en 2010).

## Éléments concernant les dotations

### Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La part forfaitaire de la DGF qui a fortement diminué (-54K€) jusqu'en 2017 en raison du prélèvement opéré sur la période 2015-2017 pour le redressement des finances publiques (16 K€ en 2017), se stabilise à compter de 2018.

Par ailleurs, la population DGF a progressé régulièrement de 2014 à 2017, s'est stabilisée en 2018 pour diminuer un peu en 2019. En conséquence, la part dynamique de la population qui a apporté un total de 6827 € sur la période 2015-2018 devient négative (-1317 €) en 2019.

## Structure de la DGF

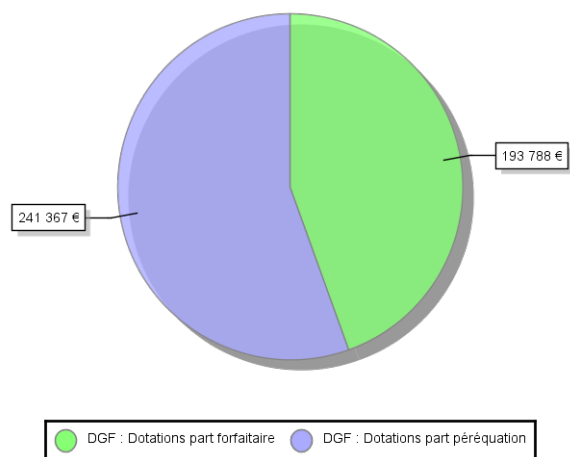
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

### STRUCTURE DE LA DGF 2019



La DGF totale est passée de 452 K€ en 2015 à 435 K€ en 2019 (-12,3% en 2019 et -3,8% sur la période étudiée).

La commune de Meynes est éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ainsi qu'à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Il convient de souligner que la progression des parts de péréquation sur la période 2015-2018 (+87 K€) a permis de compenser la baisse de la part forfaitaire (-43 K€) : la DSR passe de 167 K€ en 2015 à 246 K€ en 2018 et la DNP de 47 K€ à 55 K€.

En 2019, si la DNP continue de progresser un peu (+11 K€, elle s'élève à 66 K€), la DSR diminue fortement (-71 K€) pour s'établir à 175 K€ entraînant une baisse de la DGF totale qui passe de 496 K€ à 435 K€.

Sur ce dernier exercice, bien qu'en diminution (-60 K€), la part péréquation reste importante (elle représente désormais 55,5% de la DGF totale), ce qui témoigne de la faiblesse de la richesse fiscale de la commune (potentiel financier de la commune de 549 € en dessous de la moyenne 759 €).

Au final, dans son ensemble, la DGF totale représente 169€/hab et se situe dans la moyenne (164€/hab).